



Commune
de
1441 Valeyres-sous-Montagny

Valeyres-sous-Montagny, le 29 avril 2021

Conseil général du 21 juin 2021

Préavis n° 1/2021

Concernant le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2020.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme ces dernières années, nous avons élaboré un rapport de gestion et des comptes, la Municipalité revenant sur un certain nombre d'événements passés en 2020. Ce rapport se présente sous la forme d'un court résumé par dicastère où des explications sont nécessaires, vu les différences entre comptes et budget.

Le compte de fonctionnement ainsi que le bilan sont joints au présent préavis. Le Conseil avait accepté un excédent de revenus de Fr. 5'722.- au budget 2020 et le résultat des comptes se solde par un excédent de revenus de Fr. 9'449.03, après amortissements et attributions aux fonds de réserve.

Bref résumé de la vie communale

Cette année ne ressemble à aucune autre puisque, en raison de la pandémie, tous les événements villageois prévus ont été annulés. Au niveau « politique », année délicate aussi avec des séances de municipalité par Skype durant le confinement strict, les séances des associations tenues en visioconférence au meilleur des cas et des votes par correspondances puisque plus rien ne pouvait être mis sur pied en présentiel au-delà de 5, voire 10 personnes. L'annulation des séances des syndics du district et de la traditionnelle rencontre de l'UCV font que les échanges entre communes se sont faits très rares. Cette situation particulière a aussi pénalisé nos deux nouveaux municipaux puisqu'ils n'ont eu que peu ou pas l'occasion de rencontrer leurs homologues et ont dû appréhender leur dicastère respectif par les explications ou commentaires des anciens. Maxime Fridelance a commencé son mandat au 1^{er} janvier 2020. Quant à Elisabeth Descamps, qui nous le rappelons a été élue tacitement le 17 mai, est entrée en fonction le 1^{er} juin 2020. Elle remplace M. Martial Baudin qui avait démissionné pour le 31 mai après 9 ans passés au service de la commune ; qu'il en soit ici une nouvelle fois publiquement remercié.

Nous espérons vivement que 2021 verra une vie normale reprendre son cours même si ce n'a pas été le cas durant les premiers mois.

En 2020, la Municipalité a travaillé sur divers dossiers qui ont fait ou feront l'objet de préavis. Vous trouverez ci-après la liste de ceux qui vous ont été soumis, puisque nous avons eu la chance de pouvoir tenir 3 Conseils généraux en respectant les consignes sanitaires.

Lors des 3 Conseils généraux, la Municipalité a soumis 7 préavis, tous adoptés, à l'exception du préavis n°2 concernant les travaux d'améliorations foncières – Réfection des chemin DP 62 et 64.

Le 22 juin 2020 :

- préavis 1/2020 : rapport gestion et des comptes de la Municipalité pour 2019
- préavis 2/2020 : travaux d'améliorations foncières – Réfection des chemins DP 62 et 64
- préavis 3/2020 : approbation du volet stratégique du plan directeur régional (PDR) du Nord vaudois

Le 26 octobre 2020 :

- préavis 4/2020 : concernant l'arrêté d'imposition pour 2021
- préavis 5/2020 : concernant les indemnités du bureau du Conseil, des membres des commissions, du Président et du Secrétaire du Conseil, du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Le 14 décembre 2020 :

- préavis 6/2020 : concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2021
- préavis 7/2020 : crédit d'investissement pour l'assainissement des réseaux souterrains communaux et le réaménagement de la chaussée des quartiers Plantaz-Piccardes, création d'un bouclage ESP (Eau Sous Pression) et réfection du chemin AF (Améliorations Foncières) des Cottalets.

Nous remercions sincèrement les membres des commissions pour l'énorme travail effectué.

Sous la responsabilité de Cédric Pillard, Président du Conseil, de la secrétaire, Cécile Delisle, les scrutateurs ont été mis à contribution 4 dimanches pour les élections cantonales, fédérales et l'élection complémentaire communale. Merci au bureau de vote de leur fidélité.

Les différents travaux effectués concernant la commune ont été le bouclage de l'eau sous pression (mesure C9 de sagenord) reliant nos conduites (à la hauteur de la gare) à celles de Montagny (par le bois) et la rénovation du bâtiment communal. Le remplacement de tout l'éclairage public par des ampoules LED a été effectué ainsi que le marquage et la pose de signalisation pour des temps réglementés de parcage. Le chantier de renaturation de la Brinaz est dans sa phase terminale, une nouvelle passerelle à hauteur de la halte TRAVYS a été posée en avril 2021. Une convention stipule que son entretien est pour moitié à notre charge et l'autre moitié pour la commune de Montagny.

Nous avons mené à bien les travaux préparatoires pour le chantier Plantaz-Piccardes qui est en cours de réalisation. De même, l'ouvrage a été remis sur le métier pour la sécurisation de la voie TRAVYS et l'amélioration du chemin AF d'Entre deux Vaux.

Concernant notre plan général d'affectation (PGA) partiellement validé par l'Etat en 2018 et pour lequel nous avons fait recours, le jugement du Tribunal Cantonal extrêmement positif pour la commune est tombé le 2 juin 2020, mais 2 offices de la Berne fédérale y ont fait opposition en juillet. A ce jour, le Tribunal Fédéral n'a pas encore rendu son verdict. De nombreuses séances (visioconférences puis en présentiel) dans le cadre d'AggloY ont eu comme sujet majeur de se mettre d'accord avec le département sur le bilan des réserves de zones à bâtir. Nous n'avons pas encore trouvé de dénominateur commun entre nos 8 communes et la DGTL (direction générale territoire et logement). Un 1^{er} tronçon de l'Axe Principal d'Agglo a été mis en service depuis Y-Parc jusqu'à la salle des Iles (fond de la rue des Moulins). La suite est à l'étude et devrait permettre de poursuivre cette route jusqu'au giratoire de Chamard. Raison pour laquelle le comité de pilotage a demandé au bureau d'AggloY l'analyse pour déposer un projet d'agglomération 4^{ème} génération auprès de la Confédération dans le but d'obtenir des subventions. A ce sujet, d'importantes décisions devront se prendre d'ici à l'été 2021.

Au niveau régional, à signaler que le centre sportif de Borné-Nau (Grandson) est opérationnel depuis avril 2020 et que nos élèves peuvent en profiter. Ce complexe est aussi à disposition des sociétés, voire des privés. La cafétéria et autres salles peuvent également être louées.

Nous avons eu le plaisir de fêter 2 nonagénaires : Mme Rosa Di Pietrantonio et Monsieur Willy Voegeli.

La Municipalité a le privilège de pouvoir compter sur une équipe d'employés très compétents et totalement dévoués au service de notre population. Leurs tâches se complexifient mais toutes et tous suivent avec attention les exigences imposées par le canton dans leurs fonctions respectives.

La collaboration avec la commune de Grandson se poursuit dans le cadre du service de la voirie (seconder notre employé communal chaque mardi pour l'enlèvement des sacs poubelle). De même, tous les dossiers liés à la police des constructions passent entre les mains de leur technicien communal, Monsieur Castro. La collaboration avec leurs Assistants en Sécurité Publique (ASP) est également bienvenue pour nous épauler dans la problématique liée au non-respect de notre règlement de police et savoir comment agir ou réagir pour être conforme aux diverses lois que les Municipalités doivent faire appliquer. Ce sont eux qui contrôlent les temps de parcage dès janvier 2021. La loi sur les naturalisations exige un rapport de police détaillé et c'est aussi l'ASP qui assume cette tâche lorsque nous avons une demande. Votre Municipalité apprécie de pouvoir s'appuyer sur les services de la commune voisine.

1. Administration générale

En 2020, la Municipalité a tenu 44 séances ordinaires durant lesquelles elle a pris les décisions nécessaires à la bonne marche de la commune.

En dehors des séances habituelles, et malgré la situation sanitaire, les municipaux ont tout de même pris part à de nombreuses réunions de travail à l'extérieur.

En matière de police des constructions, la Municipalité a accordé 10 dispenses d'enquête et 2 permis de construire.

10. Autorités : ce poste est constitué des jetons de présence du Conseil général, des heures comptabilisées pour le dépouillement des votes, celles des séances des diverses commissions et celles de la Municipalité.

11. Administration : vu la situation sanitaire de 2020, les montants prévus au poste « manifestations » ont peu été utilisés. La différence aux revenus est due à des indemnités d'assurance liées aux ennuis de santé de notre personnel.

2. Finances

21. Impôts : l'excédent visible aux charges est dû à des défalcatons d'impôts pour plus de Fr. 6'600.-. Ce montant nous est transmis par l'administration cantonale des impôts. Aux revenus : la commune a encaissé Fr. 1'691'405.43 (au budget Fr. 1'560'700.- tous impôts confondus). L'impôt sur le revenu a rapporté Fr. 1'195'389.32, l'impôt sur la fortune Fr. 145'825.02, l'impôt à la source Fr. 14'776.40, l'impôt sur les personnes morales Fr. 35'412.82 et l'impôt sur les prestations en capital Fr. 62'584.30. Nous avons encaissé Fr. 119'486.85 pour l'impôt foncier. Les impôts conjoncturels représentent Fr. 62'907.15 (droits de mutation : Fr. 32'743.50, gains immobiliers : Fr. 19'802.15, successions et donations : Fr. 10'361.50) mais nous devons rendre à l'Etat la moitié de ces 3 montants lors du décompte final de la cohésion sociale 2020 que nous recevrons en été 2021. Les impôts sur les frontaliers s'élèvent à Fr. 17'913.95, le 30% de ce montant sera prélevé pour la cohésion sociale 2020.

22. Service financier : aux charges, lors du décompte final 2019 de la péréquation, nous avons dû payer la somme de Fr. 194'631.- En vue du décompte final 2020, un montant de Fr. 64'631.- a été provisionné au fonds de réserve. Aux revenus, la différence est due au prélèvement de Fr. 194'631.- du fonds de réserve pour le paiement du décompte final 2019 de la péréquation.

3. Domaines et bâtiments

32. Forêts : la DGE nous a versé des subventions pour des travaux d'exploitation de châblis et pour les soins aux jeunes plantations.

35. Bâtiments : aux charges, nous avons comptabilisé un amortissement supplémentaire de Fr. 73'319.10.- (travaux de rénovation de la maison de commune). Aux revenus, un montant de Fr. 5'855.40 a été facturé à l'ASIGE pour les heures de nettoyage (désinfection).

4. Travaux

43. Routes : aux charges, un amortissement supplémentaire de Fr. 55'898.45 a été consenti pour solder les travaux concernant le passage en LED de l'éclairage public.

44. Parcs, promenades et cimetières : suite à l'arrêt de travail de l'employé communal, nous avons dû engager du personnel pour la tonte des gazons.

45. Ordures ménagères et déchets : aux charges, la différence est due à notre participation moins élevée que prévue au budget pour les frais d'exploitation de la déchetterie intercommunale de Grandson et de STRID SA.

5. Instruction publique et cultes

51. Enseignement obligatoire : les charges liées à l'enseignement sont plus élevées que le budget transmis par l'ASIGE. 71 élèves étaient enclassés à l'école obligatoire.

58. Temples et cultes : la modification de la convention de la paroisse protestante Montagny-Champvent concernant l'entretien des lieux de cultes a entraîné une légère augmentation de notre participation.

6. Police

65. Défense contre l'incendie : notre participation au SDIS régional a été moins élevée qu'annoncée au budget.

7. Sécurité sociale

72. Prévoyance sociale : les acomptes prévisionnels de la cohésion sociale pour 2020 s'élèvent à Fr. 346'180.- et nous avons dû payer au décompte final 2019 Fr. 1'046.-.

73. Santé publique : au bouclage des comptes 2019, nous avons provisionné, sur demande du RADEGE la somme de Fr. 22'012.-, ce montant a été finalement mis en déduction de notre facture 2020.

8. Services industriels

81. Service des eaux : aux charges, un amortissement supplémentaire de Fr. 53'000.- a été comptabilisé afin de solder les travaux concernant la liaison intercommunale du Plan Directeur Régional de la Distribution de l'Eau (PDRDE) (mesure C9).

Résultat comptable :

Les comptes présentent pour 2020 un excédent de revenus de Fr. 9'449.03 viré à capital.

Conclusion :

La Municipalité tient à remercier la boursière Mme Basset pour l'excellence et la précision de son travail. Dans sa séance du 3 mai 2021, elle a validé les comptes 2020. Comme chaque année, ils ont été contrôlés par la fiduciaire « Infocompta ». Nous tenons aussi à remercier le Conseil général et les diverses commissions pour leur confiance à notre égard et leur collaboration tout au long de cette année.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de finances et gestion,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Art. 1 : Le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2020 avec un total de charges de Fr. 2'876'163.57, des produits pour Fr. 2'885'612.60, d'où un excédent de revenus de Fr. 9'449.03, est accepté.

Art. 2 : Le Conseil général donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2020 ainsi qu'à la Commission de finances et gestion pour son rapport.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2021.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



S. Roulet



La Secrétaire



A. Charrière

Annexes : compte de fonctionnement et bilan